

Comment les principes de la République « indivisible, laïque, démocratique et sociale » peuvent-ils apporter des solutions pour la préservation et la reconstruction de la société post-épidémie ?

Respectable Loge, Intersection, Orient de Paris, Région 12

Mots-clefs : Concept de République, Principes de la République, Indivisibilité, Laïcité, Démocratie, République sociale

La notion de république n'est pas un concept historique au contenu et au contour universels : toutes sortes de républiques ont existé dans le passé. En France, le concept de République possède aujourd'hui un sens propre à l'histoire de notre pays, marquée par l'héritage des Lumières, de la Révolution Française, des débuts de la IIIème République et par le préambule de la Constitution de 1946 (intégré à celle de 1958).

C'est à la fois un concept de philosophie politique et un concept juridique matérialisé dans notre Constitution. La République est l'association du corps citoyen constituant la « *nation* », pour la promotion et la défense de l'intérêt public (du latin *res publica*). Pour paraphraser la définition qu'Abraham Lincoln donnait de la « démocratie » et reprendre l'article 2 de notre Constitution, on peut aussi dire que notre idée de la République est « le gouvernement du peuple (*pouvoir*), par le peuple (*démocratie*) et pour le peuple (*République, incarnation de l'intérêt général*) ».

La République française se définit précisément au travers de ses valeurs fondamentales exprimées par sa devise : « *liberté, égalité, fraternité* », dans un esprit universaliste.

Qui connaît les principes de la République ? Qui les intègre à son raisonnement sur l'avenir de notre pays ?

La République se définit aussi par quatre « principes fondamentaux » : indivisibilité, laïcité, démocratie, caractère social. Comment ces principes de philosophie politique et de droit constitutionnel impliquent-ils des orientations politiques susceptibles de panser les plaies d'un pays blessé ? :

- Indivisibilité : la République ne peut-être ni une confédération ni une fédération, mais cependant elle peut être décentralisée ;

- Laïcité : principe constitutionnel et principe fondamental découlant, notamment, des lois de 1881-1882 sur l'école publique obligatoire et laïque et de la loi de 1905 sur la séparation de l'église et de l'État ; c'est un principe essentiel de l'organisation de notre République qui vise à assurer la liberté absolue de conscience, permettre la coexistence pacifique de toutes les croyances (religieuses ou non) et participe à l'émancipation en luttant contre les obscurantismes et en promouvant la raison et les sciences ;

- Démocratie : le « *pouvoir* » appartient au Peuple, constituant la Nation ;

- Sociale : la République assume l'héritage des conquêtes sociales du pays au travers du Préambule de la Constitution de 1946 (cf. programme du CNR) intégré à celle de 1958.

Rares sont cependant nos concitoyens qui connaissent ces quatre principes. L'enjeu en est considérable, pour la préservation même de la République, qui souffre de l'ignorance et, partant, du désintérêt, de son corps citoyen.

Réveiller la « belle endormie » et redonner vie à ces quatre principes de droit

Les critiques fusent en effet contre notre République, assimilée à l'État, et les esprits s'embrouillent. Le mal est profond. En 30 ans, depuis le virage ultralibéral des années 1985-90, les esprits ont changé et la peur de l'avenir a remplacé la confiance. L'individualisation des comportements a été croissante avec la perte de valeurs, de repères et de réflexes collectifs. L'intérêt général a reculé face à l'américanisation de la société et à la régionalisation du monde.

L'État a montré des faiblesses ; il a perdu en crédibilité auprès des citoyens. Face à d'autres défis mondiaux, notamment celui du réchauffement climatique, il paraît incapable d'agir seul dans un monde lui-même déboussolé. Et que dire de l'esprit républicain lui-même ? Nos concitoyens, encouragés par des gouvernants démagogues, confondent démocratie et République et chacun des principes de la République s'en trouve remis en question.

L'indivisibilité : la crise des Gilets jaunes et celle du coronavirus ont fait apparaître les termes d'un débat entre les partisans d'un État plus centralisé et plus puissant, tenants d'une nouvelle souveraineté nationale, et ceux qui prônent une éthique de la responsabilité renforcée dans un État décentralisé. Par ailleurs, nous sommes confrontés

aux problèmes des « Territoires perdus de la République » (ouvrage collectif, 2002), c'est-à-dire à la montée des communautarismes ainsi qu'à La France périphérique (F. Guilly, 2014) et à L'archipel français (J. Fourquet, 2019). Notre pays est géographiquement et socialement fracturé.

La laïcité : aujourd'hui notre pays se trouve confronté à un double phénomène délétère; d'un côté, la montée depuis plus de 20 ans de l'intégrisme religieux conduisant aux communautarismes et au rejet des valeurs de la république (démocratie, égalité homme/femme, liberté individuelle ...), terreau de xénophobie, d'islamophobie et, plus rarement, de racisme ; d'un autre côté, montée du « racialisme » conduisant au rejet de la France au travers de son passé « esclavagiste » et « colonial » ; les mouvements féministes radicaux, en mettant en œuvre « l'intersectionnalité des luttes », relie maintenant ensemble, le combat pour l'émancipation de la femme à celui sur les libertés LGBT mais aussi celui des « décoloniaux » ; nous sommes aujourd'hui confrontés à une flambée de fanatisme(s) et à des risques de profondes et violentes divisions.

La démocratie : de nombreuses critiques ont été formulées sur le dispositif d'urgence sanitaire au nom de la liberté d'expression ; sur la doctrine d'emploi des forces d'ordre public au nom du droit de manifester ; ou sur l'organisation des élections municipales en cette période de pandémie ; ou encore, à propos des mesures de renforcement du contrôle, comme sur le fonctionnement du système de santé au nom du devoir de protection des populations (questions de la chloroquine, des masques et des tests) ; le mouvement des Gilets Jaunes était emblématique d'une coupure dirigeants-dirigés, et la très forte abstention enregistrée lors des élections municipales manifeste le discrédit de notre classe politique confirmé par les études d'opinion,

Le principe social : chacun pressent la redoutable crise sociale qui va suivre l'arrêt de la production de biens et de services durant le confinement de la population, la peur du chômage est réelle pour beaucoup ; les maux profonds de la « France d'avant » risquent fort de s'aggraver durant quelques années, temps nécessaire au redémarrage de l'économie ; nos systèmes de solidarité seront à l'épreuve

Les idées populistes et nationalistes prolifèrent dangereusement sur ce terreau malsain : elles rejoignent d'ailleurs certaines pensées illibérales, et surfent sur le manque de confiance dans les capacités de la décision politique. Elles décrient pêle-mêle les responsables politiques et nos institutions, dénoncent la Justice, le poids de l'État comme trop prégnant, et son action coûteuse et peu efficace, l'imposition trop lourde, les moyens régaliens insuffisants (Justice, armée, police) ou mal employés, des centres de décision trop éloignés des citoyens...

République et démocratie

Expliquer ce qui fait la valeur de l'idéal républicain dès la maternelle ... Un intense effort de pédagogie et d'instruction civique est donc nécessaire pour une reconquête de l'esprit républicain. Si les principes de la République, par les idéaux et les valeurs qu'ils transmettent, montrent le bon chemin quand les temps sont troubles, encore fait-il les rendre vivants. Ces principes nous obligent.

Il faut en parler dès le début de la scolarisation et trouver les mots justes pour faire comprendre les règles républicaines de la vie collective, pour que les adultes que deviendront les enfants aient conscience du « bien commun » que la République constitue; apprendre les droits et les devoirs des citoyens (pourquoi ne pas ré-enseigner la morale laïque), expliquer ces principes de la République, En faire des cas concrets pour l'enseignement, apprendre aux enfants à s'exprimer sur les questions de vie publique.

Lutter contre le repli sur soi : la seule défense de l'intégrité ou d'une identité ne pouvant suffire, et ne montrer aucune faiblesse face aux communautarismes et aux populismes ; il faut apprendre, avec des exemples simples, ce qu'est le respect de l'autre et de sa dignité ainsi que le primat du collectif sur l'individuel.

Demeurer démocratique, faire comprendre l'art de la vie collective, faire en sorte que l'État de droit soit respecté et respectable ; il faut responsabiliser au lieu d'infantiliser les citoyens, en insistant sur leurs devoirs tout en recherchant leur participation active. Il conviendra de mener la réflexion sur la garantie de l'État de droit, sur la préservation des libertés publiques et sur la crédibilité des politiques et autres dirigeants publics. L'égalité républicaine, le principe démocratique et l'esprit laïque de nos institutions obligent ainsi à traiter le citoyen en acteur responsable, qui doit être dument informé, avec le souci le plus strict de la vérité, pour qu'il puisse agir et décider de façon rationnelle.

La République doit plus que jamais rester laïque et l'illustrer auprès des enfants, pour qu'ils soient en mesure de s'opposer aux tenants de la pensée théocratique, et défendre le vivre ensemble. Mais il faudra aussi réexpliquer, aux adultes cette fois, les règles et les principes républicains de la vie en société sur « le terrain », pour éviter le populisme, le communautarisme et la propagation des idées théocratiques, ferments de dissolution du corps social, et faire la reconquête des esprits, par l'exemple et la solidarité.

La République doit rester sociale. Ce quatrième principe est celui de la défense des droits sociaux et des besoins collectifs de la population (droit à la santé, à l'éducation, à la mobilité, à un air sain, aux ressources comme l'eau, etc..). Mais il ne faudra pas éluder certaines questions : jusqu'où la République doit-elle les assumer ? A quel prix supportable par tous ? Et aussi le volet économique du « social » : quel rôle pour la puissance publique ? Doit-on

systématiquement étatiser les pertes et privatiser les gains ? Voir comment l'État doit réhabiliter la planification, l'aménagement et le développement du territoire, réindustrialiser le pays et assurer sa sécurité économique...

Le risque est grand, de ne plus savoir, dans vingt ans différencier une République d'une démocratie, dans un monde global banalisé. Les quatre principes de la République font cependant partie de ce « bien commun » qui appartient à tous les français ; ce qui appelle évidemment un vaste effort de conviction, en même temps qu'une exemplarité absolue, responsabilité collective délicate à mettre en œuvre.

Proposition phare : mobilisation nationale en vue de ré-enseigner la morale laïque et développer l'éducation civique.